

Mémoire de La Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ) Espacetrad/SPDTQ

Monsieur le Ministre Luc Fortin et vous membres du comité sur renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Présenté par Gilles Garand président de la SPDTQ. Malheureusement, je ne pourrai être présent à cette rencontre, car je suis invité en mission culturelle au Danemark à la Vitrine des musiques danoises (Folk Spot Danemark) et en Allemagne à Berlin, au siège social du WOMEX la plus grande conférence internationale des musiques du Monde.

PROFIL DU CANDIDAT : bref historique, ses réalisations principales, sa mission et son mandat

La SPDTQ travaille depuis des années à élargir les limites de ce qui est possible dans notre secteur culturel. Nous sommes porteur d'une action vécue au présent et nous travaillons à concevoir pour l'avenir un développement harmonieux pour les Arts de la veillée. Prendre des risques, explorer de nouvelles idées, innover, créer, transformer les façons de faire, développer de nouveaux publics, interagir autrement sont l'essence même de notre action culturelle en patrimoine vivant.

La Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ), est un organisme sans but lucratif fondé en 1981. La SPDTQ est un organisme de valorisation des arts de la veillée, un lieu de transmission de savoirs, de savoir-faire, de pratiques culturelles des musiques traditionnelles d'une grande diversité de communautés vivant à Montréal. Elle agit comme élément catalyseur entre les porteurs et porteuses de traditions vivantes, les médiateurs culturels, le grand public dans le but de susciter le dialogue intergénérationnel et interculturel et ainsi contribuer au développement du lien social. En faisant la promotion et la diffusion des Arts de la veillée : musique, danse, conte et chanson, dans un lieu de rencontre propice au divertissement, tout en favorisant l'échange, la recherche et la transmission par l'organisation d'événements du patrimoine vivant.

Depuis plusieurs années, la SPDTQ cumule les succès. La popularité de ses activités démontre l'engouement, la ferveur et l'enthousiasme de milliers d'individus de toutes les régions du Québec et de l'ensemble des quartiers montréalais en faveur des arts de la veillée.

Ses principales activités sont dix veillées annuelles, un camp de formation appelé Danse Neige, l'École des arts de la veillée comprenant trois sessions d'une vingtaine de groupes cours, un festival annuel La Grande Rencontre, des

Causeries sur les arts de la veillée, des événements ponctuels et des activités de promotion à l'international tels que des « Showcases » avec Folquébec, de la concertation au sein de différents organismes des secteurs culture et patrimoine, comme le Conseil québécois du patrimoine vivant, et le Forum Trad Mondial qu'elle a créé.

Les Veillées du Plateau en ont été la première activité. Depuis 1981, soit plus de 35 ans sans interruption, ces veillées rassemblent quelque deux cent danseurs et danseuses chaque troisième samedi soir de septembre à avril autour de calleurs et de musiciens et musiciennes professionnels provenant de diverses régions du Québec.

Depuis 1986, Danse Neige, un camp et stage de formation, a progressivement étendu son champ d'intervention de la danse à la musique et à la chanson et a été renouvelé les 26-27-28 février 2016 au Centre d'Arts Orford en Estrie et à regrouper une centaine de personnes passionnés, du Québec, du Canada et des États-Unis et sera repris les 3-4-5 mars 2017.

En 1993, elle crée le festival annuel La Grande Rencontre. Ce festival a d'abord eu lieu dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Parc Extension, de 2005 à 2011, grâce à la collaboration de la Ville de Montréal, dans le magnifique parc Lafontaine, ensuite elle déménage au Quartier des spectacles à L'UQÀM et au Gesù, Centre de créativité et maintenant vient de réaliser en mai dernier une deuxième édition à la Maison de la Culture Ahuntsic-Cartierville en partenariat avec cette institution culturelle montréalaise des musiques du monde où la SPDTQ à ses bureaux et son École des Arts de la veillée.

Le Festival La Grande Rencontre poursuit cette volonté d'innovation et de création d'un événement unique des traditions vivantes actuelles du monde et à chaque année, le Festival Trad de Montréal est animé par des artistes de marque illustrant les styles et les traditions musicales actuelles d'ici et d'ailleurs.

La SPDTQ fait sienne, le mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant CQPV, Gilles Garand en est actuellement le 1^e vice-président et il y siège depuis sa fondation en 1992.

**Patrimoine immatériel et État québécois :
JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE
Vers un développement des traditions orales et des pratiques transmises de
génération en génération dans une politique culturelle intégrée**
CONSTATS

- **AUCUN IMPACT** : La Loi sur le patrimoine culturel n'a eu aucun impact significatif sur la sauvegarde ou le développement du patrimoine immatériel.
- **ABSENCE DE VISION** : Aucune directive, aucun résultat à atteindre ni aucun fonds spécifique pour développer le patrimoine immatériel, ou un élément particulier de celui-ci, n'ont été envisagés par l'administration publique. Absence de stratégie à ce jour.
- **STATUTS LÉGAUX TROMPEURS** : Les statuts de désignation ministérielle sont employés à tort comme une fin en soi, alors qu'ils devraient marquer le début d'un processus solide de développement, en particulier lorsque des éléments culturels sont clairement désavantagés dans les programmes publics. Ces statuts envoient le message erroné à la population que l'État s'occupe des traditions et des pratiques officiellement reconnues.
- **GLISSEMENT JURIDIQUE** :
Le Québec a gommé l'essentiel du message de l'UNESCO en dissociant la « sauvegarde » du concept de patrimoine immatériel.
- **PERTE DE CONFIANCE** : Les acteurs culturels liés aux traditions vivantes ont perdu espoir à l'égard de la mise en œuvre des instruments prévus pour la sauvegarde et le développement de celles-ci.
- **CONSTAT** : La prise en charge du patrimoine immatériel par l'administration publique québécoise représente un échec. Il convient maintenant de le dépasser.

POUR LA SUITE RECOMMANDATIONS :

- **INCLUSION EXPLICITE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC** : Inclure le patrimoine immatériel dans la nouvelle politique, en y intégrant la mention d'une politique du patrimoine à concevoir, de stratégies formelles de développement, d'objectifs concrets, de soutien équitable, d'éligibilité accrue, de diversité des expressions culturelles et de transversalité du secteur, en particulier quant aux traditions orales et gestuelles. Nécessité de changements profonds dans le mécanisme d'intervention publique au sein de ce secteur.
- **FINANCEMENT ADÉQUAT ET ÉQUITABLE** : Remettre sur pied une enveloppe nationale pour ce secteur d'intervention nationale. Le soutien stratégique aux organismes spécialisés en patrimoine immatériel est central dans une politique culturelle qui entend développer le patrimoine.
- **DÉVELOPPEMENT ORIENTÉ VERS LES RÉSULTATS** : Établir des plans de développement formels qui lieront diverses instances publiques. Attacher une désignation ministérielle avec des actions concrètes.
- **SOLUTIONS TRANSVERSALES** : Créer un comité (ou secrétariat) permanent

chargé de l'harmonisation du soutien envers les pratiques du patrimoine immatériel chez l'ensemble des partenaires et des sociétés publiques. Ce secrétariat pourra assurer un monitoring des éléments culturels concernés et favoriser le réseautage des acteurs pertinents.

- **PROJETS NATIONAUX D'ENVERGURE :**
 - Système de Maîtres de tradition orale
 - Fonds pour les organismes de production, de promotion et de formation du secteur du patrimoine immatériel de même que pour la recherche, la documentation et la médiation culturelle.
 - Aide aux immobilisations pour des lieux dédiés à la production, à la formation et à la diffusion de la culture traditionnelle
 - Plan culturel numérique : organisme représentatif du milieu comme mandataire d'une mesure de création de contenu et de numérisation d'archives orales liées aux traditions vivantes

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

- **Le patrimoine immatériel est un concept établi pour désigner des traditions, en particulier des pratiques culturelles transmises de génération en génération par oralité, observation et imitation. Il a pour objectif principal de favoriser la sauvegarde et le développement de ses divers éléments, dans un esprit d'action culturelle, de diversité culturelle et de développement durable. Il a été créé pour changer les choses.**
- Longtemps appelé « folklore », puis connu sous les appellations « arts et traditions populaires », « traditions orales » ou « culture traditionnelle », le patrimoine immatériel est en constante évolution. D'où l'emploi courant de l'expression **patrimoine vivant** pour le nommer.

*Le « patrimoine immatériel » est une appellation créée à l'UNESCO par contraste avec le patrimoine bâti. Il fait simplement référence à des **traditions** et à des **pratiques culturelles transmises de génération en génération**, y inclus des disciplines liées aux arts de tradition orale et aux métiers d'art anciens.*

CONSTATS GÉNÉRAUX SUR LA DANSE TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE

La danse traditionnelle québécoise, tant sous la forme de veillée que de spectacle, se développe majoritairement au sein d'activités de loisir. Ce contexte présente néanmoins un caractère hybride impliquant le plus souvent des professionnels dans sa réalisation : musiciens, câlleurs, organisateurs, etc.

L'action des côleurs et des musiciens professionnels, conjuguée à celle des organisateurs d'évènements publics, apparait actuellement comme le vecteur principal de la pratique et de la transmission de l'activité artistique, sociale et culturelle qu'est la danse traditionnelle

Le soutien public dirigé vers la musique traditionnelle comprend par ailleurs certains effets positifs sur le développement de la danse traditionnelle. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), y inclus ses directions régionales, a soutenu certaines activités liées à la danse traditionnelle sous l'appellation « patrimoine » ou via des activités de diffusion en musique, sans toutefois bénéficier de stratégie ou de plan de développement spécifique lié à cette sous discipline. Aucune enveloppe n'est octroyée par le MCC à un organisme œuvrant principalement en danse traditionnelle québécoise sur les 2,5M\$ alloués en danse ni sur les 46,5M\$ en aides aux immobilisations versées aux organismes en danse (2013-2014).

La danse traditionnelle québécoise, incluant la gigue ou le côle, ne figure pas nommément dans la description des cours des institutions d'enseignement public, malgré une présence dans l'un des programmes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) lié à la danse au niveau secondaire.

L'école publique québécoise ne constitue pas un vecteur de transmission de la danse traditionnelle québécoise. Ceux qui administrent ou enseignent la danse au Québec (cadres, professeurs dans les écoles, responsables de programmes de danse, directeurs de camps, etc.) possèdent conséquemment très peu de notions de danse ou de musique traditionnelles, perpétuant ainsi un cercle vicieux.

Ce sont les travailleurs autonomes et le milieu associatif qui assurent une formation en danse traditionnelle au Québec, que ce soit à travers des cours (pédagogie active) ou la pratique de la veillée (transmission informelle par imitation) : plusieurs milliers de danseurs-apprenants.

La veillée de danse a été désignée comme élément du patrimoine immatériel du Québec en mars 2015 par la ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. À ce jour, cette action symbolique n'a été suivie d'aucune mesure officielle significative de sauvegarde ou de développement.

Le MCC a annoncé la suppression des subventions au fonctionnement accordées aux organismes en patrimoine immatériel de portée nationale pour 2016-2017. Ainsi, les principaux organismes culturels qui organisent ou qui soutiennent des veillées de danse au Québec comme la SPDTQ depuis plus de

vingt ans ont vu disparaître leur aide au fonctionnement. Aucune mesure compensatoire pérenne n'ayant été annoncée pour compenser cette perte.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES INSTANCES PUBLIQUES

Établir une stratégie formelle de développement de la danse traditionnelle québécoise dans la foulée de la désignation de la veillée de danse comme patrimoine immatériel du Québec.

Revoir les politiques et le soutien accordé à la danse par l'ensemble des ministères et des sociétés d'État pour y inclure la danse traditionnelle (production, diffusion, formation, médiation et recherche) selon une proportion accrue et équitable.

Évaluer la pertinence d'adopter deux orientations claires dans les structures de soutien public en danse : l'une pour la professionnalisation des interprètes et des chorégraphes, et l'autre pour la sauvegarde et le développement de la pratique sociale (non-spectaculaire) de la veillée.

Prévoir formellement au sein des programmes d'enseignement institutionnel des périodes pédagogiques dirigées vers la connaissance et la pratique de la danse traditionnelle québécoise.

AUCUNE ENVELOPPE N'EST OCTROYÉE PAR LE MCC À UN ORGANISME OEUVRANT EN DANSE TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE SUR LES 2 562 400\$ ALLOUÉS À LA FORMATION, AU SERVICE ET À LA REPRÉSENTATION EN DANSE.

Le MCC a encouragé plutôt la danse traditionnelle à travers des fonds qui n'ont pas de lien direct avec la danse, pour des motifs historiques non connus. Il soutenait au fonctionnement jusqu'en 2015-16 certains organismes à but non lucratif en patrimoine immatériel qui comprennent la danse traditionnelle québécoise dans leurs activités régulières.

Comme, La Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, située à Montréal, qui organise à chaque mois les Veillées du Plateau, qui tient une danse lors de son festival La Grande Rencontre et qui dispense à travers son École des arts de la veillée certains cours reliés à la danse, dont des formations de gigue, de danse traditionnelle et de call.

COMMENT DÉVELOPPER LA DANSE TRADITIONNELLE ?

Une question ouverte sur la façon de développer la danse traditionnelle a été posée aux répondants du sondage de 2014 (danseurs et organisateurs d'événements) :

« Selon vous, quels seraient les meilleurs moyens de développer la pratique de la danse traditionnelle québécoise dans votre milieu ? ».

Les réponses, par ordre approximatif décroissant de nombre d'occurrences, se regroupent comme suit :

1. Multiplier la fréquence des veillées de danse.
2. Développer les cours, les animations et les programmes des établissements d'enseignements, tant au primaire, au secondaire, au cégep qu'à l'université.
3. Développer la diffusion et la promotion des évènements déjà existants, et obtenir une plus grande place pour la danse dans les médias (journaux, tv, radio, internet).
4. Obtenir un plus grand soutien de la part des autorités locales et gouvernementales.
5. Développer les initiations et les ateliers pour néophytes/les stages de fin de semaine.
6. Institutionnaliser la formation professionnelle en cball et en danse.
7. Améliorer le réseautage et les relations entre associations.
8. Refaire souvent les mêmes danses durant une veillée et diminuer le temps imparti à montrer les danses sans musique.
9. Développer la notion cardiovasculaire de la danse traditionnelle pour toucher un autre public.
10. Faire valoir la rencontre de célibataires à travers les veillées par les danses de figures et les valse.
11. Générer davantage de partenariats avec le secteur privé.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU MCC QUI CORRESPONDENT À LA SPDTQ :

2/ Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

Les disciplines liées au **patrimoine vivant** et à la **tradition orale** ont été largement désavantagées dans l'intervention en culture depuis la création du Ministère, au profit des expressions culturelles qui étaient généralement associées à l'élite. Ces anciennes distinctions entre culture classique – ou savante – et culture populaire ne tiennent plus aujourd'hui. Les citoyens ne consomment ou ne vivent plus une seule catégorie de produits culturels : ils écoutent de la musique traditionnelle québécoise, prennent des cours de ballet jazz, se déplacent pour voir des films africains contemporains !

Une nouvelle génération de musiciens, conteurs, gigueurs, artisans et chercheurs demande maintenant un juste retour du balancier. Ils réclament une prise en compte équitable des éléments de la culture traditionnelle dans l'intervention publique. L'impératif d'une vision englobante demande en priorité de s'assurer d'un soutien ouvert, décroisé et équitable pour l'ensemble des expressions culturelles, y compris les expressions issues de la tradition orale.

Près de 49 millions de dollars ont été alloués par le MCC pour des projets, du fonctionnement et des immobilisations dans le secteur de la danse en 2013-14.

Rien cependant pour la danse traditionnelle. Celle-ci compte pourtant plus d'une quinzaine de séries régulières de veillées et 27 troupes à la grandeur de la province. La veillée de danse est désignée comme patrimoine immatériel du Québec.

6/ Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Dans un contexte de forte compétition pour l'obtention d'aide au développement, les différentes disciplines de tradition orale et gestuelle (arts, métiers d'art, loisir, santé, etc.) font toutes face au défi du financement public.

Une forme de reconnaissance par les pairs et de soutien flexible, un peu sur le modèle du CALQ, devrait être envisagée pour le MCC. À défaut d'une telle flexibilité, on se retrouve avec des programmes dont les objectifs et le financement n'ont pas été revus depuis des décennies, qui sont souvent basés sur une conception de la culture favorisant les arts et les beaux-arts de tradition classique ou contemporaine, dans lesquels des « nouveaux » joueurs comme les traditions orales peinent à se tailler la place à laquelle ils ont droit.

Les paramètres d'intervention publique sont souvent séparés en fonction du caractère professionnel, amateur, récréatif (loisir) ou pédagogique d'un projet, rendant parfois certaines interventions difficilement éligibles à du soutien pluriel. C'est le cas de plusieurs organismes en patrimoine immatériel qui tiennent un festival, assurent un volet formation, mettent en valeur de la documentation et des archives orales ou effectuent de la recherche.

La veillée de danse, reconnue par la ministre David à titre de patrimoine immatériel du Québec, présente par exemple un caractère à la fois transversal et hybride dans sa nature. Elle touche directement au loisir, aux arts professionnels, à la formation et au patrimoine. Elle peine actuellement à trouver des ressources publiques qui puissent favoriser son développement.

Un financement national pour les organismes liés au patrimoine immatériel et leur spécificité devient essentiel dans ce contexte.

L'initiative pédagogique des **Maitres de tradition orale** est par ailleurs susceptible d'apporter de la flexibilité et de la proximité envers les citoyens et les milieux culturels dans les actions culturelles, en particulier en matière de pédagogie.

13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?

La mise sur pied d'une véritable politique du patrimoine se fait pressante. Elle permettra notamment d'élaborer des objectifs et des stratégies en matière de patrimoine immatériel, qui souffre actuellement d'une carence de vision et donc de direction commune vers où tendre. Les générations actuelles et futures doivent pouvoir avoir accès aux éléments de culture traditionnelle comme le conte, la chanson ou la danse traditionnels, ou encore aux savoir-faire artisanaux hérités des générations précédentes.

14/ Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

Certains éléments du patrimoine immatériel, comme la danse traditionnelle, la musique, le conte ou certaines formes d'artisanat et de métiers d'art, sont nommément inscrits dans des programmes éducatifs publics. On remarque cependant dans les faits une relative absence de ces disciplines dans les périodes réelles de cours, notamment en raison de l'absence quasi-complète de formation des professeurs dans ces domaines.

« Le système scolaire québécois ne constitue pas un vecteur de transmission de la danse traditionnelle québécoise. » (La danse traditionnelle québécoise, 2016)

Certaines avenues peuvent se voir utilisées pour améliorer l'enseignement des disciplines et des contenus culturels liés à la tradition orale du Québec. La **formation des professeurs** au niveau supérieur en est une. Il faudra donc, par exemple, introduire des heures de formation en musique traditionnelle, voire un cursus complet, à l'université ou au conservatoire, afin que les professeurs de demain aient le réflexe de même que la capacité d'inclure ce type de contenu dans leurs classes.

On pourrait aussi soutenir financièrement l'École des Arts de la veillée qui forme depuis 17 ans des amateurs en musique et danse : violon, accordéon, percussion, guitare, gigue call, danse traditionnelle, chanson, conte, etc. par des professionnel-elles issus du milieu.

18/ Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?

Ce sont des citoyens qui portent et qui font vivre le patrimoine immatériel.

Ce sera plutôt la responsabilisation des instances publiques comme le MCC à l'égard du patrimoine immatériel qui constituera d'emblée un ingrédient fondamental.

Une façon essentielle à l'heure actuelle d'améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine immatériel demeure en effet d'allouer des ressources équitables pour le développement, création, animation, production, promotion, diffusion, formation, recherche et documentation.

« Le Comité rappelle que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dans l'optique du développement durable, doit pouvoir s'appuyer sur des politiques publiques qui valorisent l'action culturelle. » (Décision 10.COM 15a du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO)

Les citoyens pourront ainsi davantage connaître et prendre leur place au sein de la culture et du patrimoine, et surtout bénéficier de chances égales de recevoir du soutien gouvernemental ou de participer à des activités qui auront elles-mêmes bénéficié de chances égales.

19/ Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?

Plusieurs disciplines du patrimoine immatériel concernent le loisir.

La distinction entre loisir, formation et activité professionnelle n'apparaît pas toujours pertinente dans le cadre d'une intervention dans le secteur du patrimoine immatériel. La transmission s'opère fréquemment dans un contexte qui se situe à la frontière des trois, où les citoyens peuvent tantôt participer à une activité de rencontre autour d'un élément culturel donné, tantôt se produire sur scène lors d'une activité de diffusion en contexte professionnel, tantôt vendre ou promouvoir le produit de leur artisanat, tantôt suivre des cours, et ce, dans un même événement. C'est pourquoi un soutien national aux organismes qui travaillent à développer un élément ou un autre de ce secteur devra demeurer flexible et adapté à son caractère tant hybride que pluridisciplinaire.

21/ Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?

Si une telle avenue est retenue,

Un pan important de la demande concerne l'éducation. Une meilleure présence du patrimoine immatériel par la formation des professeurs, les politiques culturelles et éducatives et par le soutien du MCC aux écoles et camps est attendue.

Un soutien au camp Danse-Neige, au Festival de transmission la Grande Rencontre et aux initiatives de médiation culturelle comme les Causeries des Arts de la Veillée.

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Le système actuel de financement de la culture a démontré des lacunes considérables pour ce qui concerne la culture traditionnelle, notamment pour la musique et la danse traditionnelles, disciplines pour lesquelles nous possédons désormais des chiffres comparatifs.

Parmi les limites de l'intervention du MCC, on notera : programmes de soutien non remis en question ni élargis (phénomène aussi appelé « raisons historiques »), insuffisance de rôle à jouer pour les pairs dans les processus d'octroi de fonds (décisions politiques ou administratives prévalentes) et manque de transparence relatif au Fonds du patrimoine culturel.

Le financement du patrimoine immatériel présente également d'importantes carences à améliorer. À l'heure actuelle, ce secteur d'intervention national est le seul à n'avoir plus d'intervention à l'échelle nationale. Il s'agit là d'une entorse majeure à la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, qui vise le développement du patrimoine et des arts, de même qu'à l'esprit de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Les disciplines du patrimoine immatériel dont le développement est intimement lié au MCC, soit les arts et les métiers d'art, présentent un indice de discrimination élevé à l'intérieur du système d'attribution des ressources publiques, alors que le concept de « patrimoine immatériel » renvoie plutôt à une discrimination positive.

37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

En plus du financement, le fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications à l'égard du patrimoine immatériel et des arts traditionnels doit être entièrement repensé.

Les statuts légaux de désignation ministérielle sont employés à l'heure actuelle comme une fin en soi, dans une logique dite de valorisation. Or, d'une part, il est loin d'être certain que de tels statuts possèdent une force de valorisation significative, et d'autre part, l'objectif du patrimoine immatériel demeure la sauvegarde et le développement des pratiques visées, non pas simplement une façade symbolique qui indique à tort à la population que l'État prend des mesures appropriées envers les pratiques reconnues. La question de la valeur patrimoniale doit être subordonnée à celle de l'équité et de l'accès aux programmes de soutien.

À l'encontre de l'avis du milieu, il a été décidé dès 2015-16 que l'ensemble des fonds disponibles pour le secteur du patrimoine immatériel allait passer par les ententes culturelles intervenues entre le MCC et les municipalités, désormais disponibles uniquement pour des projets ponctuels locaux.

Le patrimoine immatériel est ainsi devenu le seul secteur d'intervention national sans intervention à l'échelle nationale.

Au contraire de ce qui se passe dans plusieurs pays, le **Conservatoire de musique** ferme ses portes à l'interprétation de la musique et aux œuvres de tradition orale au profit exclusif de la musique de tradition écrite, malgré sa mission d'enseigner la musique en général. Une inclusion qui prendra davantage en compte les besoins du marché et la représentativité des musiciens traditionnels rendra possible à la fois l'impératif culturel de sauvegarde et de diversité et un développement légitime.

Cela permettra notamment de :

- Envoyer le message clair que la musique traditionnelle instrumentale vaut la peine d'être étudiée par des musiciens sérieux;
- Sensibiliser une partie de l'offre musicale au Québec à la musique traditionnelle;
- Former des musiciens plus polyvalents;
- Faire en sorte que ceux qui parlent de musique au Québec et qui proviennent du système public possèdent des notions de musique traditionnelle du Québec;
- Faire en sorte que ceux qui administreront ou enseigneront la musique au Québec possèdent des notions de musique traditionnelle, rompant ainsi le cercle vicieux actuel.

Des professeurs qualifiés sont déjà prêts à livrer du contenu et des techniques de haut niveau avec une pédagogie à l'oral novatrice.

38/ Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de développement culturel ? Cette relation peut-

elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

À l'encontre de l'avis du milieu, il a été décidé dès 2015-16 que l'ensemble des fonds disponibles pour le secteur du patrimoine immatériel allait passer par les ententes culturelles intervenues entre le MCC et les municipalités, désormais disponibles uniquement pour des projets ponctuels locaux.

Le patrimoine immatériel est ainsi devenu le seul secteur d'intervention national sans intervention à l'échelle nationale¹.

Ce dernier regroupe désormais des organismes qui ne sont pas soutenus par le MCC à la hauteur de leurs besoins ni de leur importance pour la sauvegarde du patrimoine immatériel du Québec.

Un guide d'intervention CQP/MCC à l'intention des administrations municipales est en cours de rédaction. Son impact dépendra en bonne partie de la hauteur de l'enveloppe qui sera réservée aux initiatives liées au patrimoine immatériel par les directions régionales du MCC. Il incombera au MCC de prouver que des ressources supplémentaires auront été dévolues à des actions dans ce secteur sans donner un nouveau nom à du financement existant. Pour lors, aucune obligation concrète n'existe en ce sens chez les municipalités.

Le rapport *État des lieux du patrimoine immatériel, Les traditions culturelles du Québec en chiffres* a relevé des difficultés généralisées à l'égard des municipalités qui ont inclus le patrimoine immatériel dans leur propre politique culturelle ou patrimoniale.

Un réinvestissement national en matière de patrimoine immatériel de la part du MCC pourra donner l'exemple aux municipalités et ainsi faire progresser un partenariat équilibré entre ces deux paliers de gouvernement. Plusieurs projets ne concernent en effet pas directement un territoire donné, puisque les participants proviennent de plusieurs régions et les retombées s'appliquent à l'ensemble du Québec.

Merci de votre attention

Gilles Garand, président de la SPDTQ et vice-président du CQP
